

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Une proclamation de Victor Hugues

Marcel Chatillon

Numéro 13-14, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044173ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044173ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Chatillon, M. (1970). Une proclamation de Victor Hugues. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (13-14), 65–70. <https://doi.org/10.7202/1044173ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Une proclamation de Victor Hugues

*par*

*le docteur Marcel CHATILLON*

Nous publions une proclamation de Victor Hugues du 23 fructidor an III (11 septembre 1795) qui constitue un témoignage précieux sur son administration en Guadeloupe.

Débarqué le 2 juin 1794, après s'être emparé de Pointe-à-Pitre et de toute la Grande-Terre, V. Hugues avait connu une situation délicate tant que les Anglais restèrent maîtres de la Guadeloupe. Ce n'est qu'après la capitulation du camp Saint-Jean, le 11 septembre 1794, où il força les Anglais à rembarquer, lui livrant tous les colons rebelles, au nombre de 1.200 dont il fit exécuter plus de 700, et l'occupation de Basse-Terre, le 11 décembre, qu'il resta le seul maître du pays.

Durant quelques mois devait fonctionner une commission militaire chargée de la poursuite de tous ceux qui avaient collaboré avec les Anglais et qui prononça de très nombreuses sentences capitales. La répression s'étendit d'ailleurs aussi à des agents venus de Saint-Domingue qui avaient tenté de soulever les anciens esclaves.

Bientôt, V. Hugues jouissait d'une autorité incontestée et la Terreur devenait inutile, d'autant plus qu'en France, après la chute de Robespierre, la réaction thermidorienne s'affirmait et la Terreur blanche apparaissait dans de nombreux départements.

Le 12 novembre 1794, le club des Jacobins était formé.

Le 5 février 1795, Carrier était exécuté. Le 2 mai Collot d'Herbois et Billaud-Varenne déportés en Guyane ; le 31 mai, le Tribunal révolutionnaire supprimé. Les émigrés, sans que la loi de la prescription ait été cependant supprimée, ren-

traient nombreux en France. Des instructions furent envoyées à V. Hugues pour mettre fin à la Terreur en Guadeloupe comme en témoigne une lettre du 31 août 1795 que rapporte Lacour :

*« Il sera glorieux pour vous, citoyen, de pouvoir laisser à vos successeurs quand ils seront désignés, des colonies conquises l'épée à la main et organisées au milieu de la guerre avec sagesse et humanité. La République entière qui s'est délivrée du joug de ces hommes atroces par leurs principes barbares et leurs cruautés, de ces hommes, qui, au nom de la liberté, avaient déshonoré le nom français par leur brigandage sanguinaire, ne forme d'autres vœux et n'a d'autre ambition que d'embellir ses lauriers par des actes de justice bienfaisante et d'humanité.*

*Tels sont les principes des Français régentés et délivrés de la tyrannie, tels sont ceux de la Convention nationale qui attend de ses délégués la profession de foi des mêmes principes et elle est bien convaincue que vos triomphes seront toujours ornés des vertus qui accompagnent les victoires remportées par de vrais républicains ».*

Victor Hugues songe certainement désormais, tout en poursuivant avec acharnement la lutte contre les Anglais en attaquant différentes îles, à réorganiser l'économie de la Guadeloupe. Il a déjà édicté un sévère code du travail qui maintient les anciens esclaves désormais libres, sur les propriétés où ils doivent travailler.

La majorité des colons qui l'avaient pu, avaient quitté la Guadeloupe et s'étaient réfugiés dans diverses Antilles aux mains des Anglais ou aux Etats-Unis. Leurs propriétés avaient été mises sous séquestre mais la gestion en était des plus mauvaises. V. Hugues, ancien commerçant de Saint-Domingue, a pensé que seul leur retour permettrait une meilleure administration et, peut-être, essayait-il de se faire admettre dans ce milieu comme en témoigne son mariage, six mois plus tard, avec une créole.

Il se présente dans cette proclamation, avant tout comme soucieux de l'ordre et d'une bonne gestion, et il est intéressant de noter la sévère condamnation qu'il porte sur les actions de Polverel et Santhonax à Saint-Domingue mettant en évidence le calme qui règne en Guadeloupe par rapport aux désordres de Saint-Domingue.

On le voit préoccupé non seulement de rétablir les cultures mais d'entreprendre des travaux de routes et même d'ouvrir des bibliothèques et un cabinet de physique à Basse-Terre.

Bien que manifestement destinée à séduire les émigrés, cette proclamation n'en est pas moins intéressante par l'exposé de toute la conception de l'administration de Victor Huges.

Docteur MARCEL CHATILLON.

---

ÉGALITÉ — LIBERTÉ

PROCLAMATION

---

LES COMMISSAIRES DÉLÉGUÉS  
PAR LA CONVENTION NATIONALE  
AUX CITOYENS DES ISLES DU VENT  
ACTUELLEMENT AUX ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE

---

*Les malheurs dont vous avez été accablés pendant si longtemps proviennent autant de la malveillance de nos ennemis, que de votre crédulité, de votre foiblesse et de votre peu d'énergie.*

*Des calomnies invraisemblables vous arrêtent dans le continent ; on cherche à vous faire croire que les principes que nous avons apportés dans vos heureuses contrées sont ceux des Polverel, Santhonax, Collot, Edmont Saint-Léger, leurs faiseurs, etc., etc., etc., qui ont préparé la perte des colonies, en les livrant à l'anarchie et à la dévastation.*

*Notre première démarche a été de faire oublier les malheurs de nos concitoyens de la Guadeloupe, en tirant un rideau sur tout ce qui s'étoit passé avant notre arrivée. Aristocrates, patriotes, vous étiez presque tous dans l'erreur ; vous serviez d'instrumens à une poignée d'ambitieux, avides de pouvoirs, pour disposer des fortunes publiques et particulières, qui, paroissant agir différemment, couroient au même but, la*

*destruction des colonies, pour effacer les traces de leurs crimes.*

*Nous n'avons favorisé aucun parti ; nous n'avons connu d'autres ennemis que les Anglais et leurs partisans, les rebelles, que nous avons vaincus. Près de mille ont été pris les armes à la main, ou livrés par les Anglais ; ceux-là seulement ont subi la peine due à leurs crimes.*

*L'oubli de tout ce qui s'étoit passé a réuni les hommes divisés d'opinions ; cette union nous a rendu invincibles, et cette mesure a procuré la tranquillité dont nous jouissons depuis quinze mois ; elle n'a jamais été troublée un seul instant.*

*Le bienfaisant décret de la liberté générale a été proclamé ; nous avons su éviter la licence, le désordre et l'anarchie. Les Noirs ont reçu cette portion de liberté qu'on pouvait accorder à des infortunés, qui à peine ont franchi les bornes de l'instinct, et leur conduite excite l'admiration générale.*

*Les propriétés ont été respectées ; celles même qui, par professés par nous, mais jamais nous n'avons pensé qu'un fripon fût l'égal d'un homme de bien, qu'un brutal, un ivrogne, pour raison d'égalité, pussent entrer et s'asseoir au banquet patriarcal d'une honnête famille ; que l'épouse d'un vertueux citoyen pût être assimilée à une prostituée.*

*Les personnes ont été protégées ; nul n'a été inquiété pour ses opinions antérieures à notre arrivée, excepté ceux qui avoient accepté des places du gouvernement britannique, qui avoient eu des intelligences et porté les armes pour les Anglais.*

*Les véritables principes d'égalité ont été promulgués et les lois de la guerre, devenoient le partage du vainqueur, ont été dédaignées par les valeureux Républicains qui étoient sous nos ordres.*

*Les denrées que les Anglais avoient confisquées et mises en vente, ont été remises entre les mains de l'administration, avec toutes les précautions possibles, et il en a été référé à la Convention nationale.*

*Il n'a été élevé aucune subvention, contribution, emprunt, etc., etc., etc.*

*Les armes, munitions, chevaux, cabrouets, etc., ont été mis en réquisition pour la défense de l'île et contre l'attaque de l'ennemi.*

*Nous n'avons déporté et arraché personnes à ses foyers. Quelques officiers seulement ont été destitués pour des faits graves et nous les avons envoyés en France devant la conven-*

*tion nationale. Une force armée considérable a été levée pour défendre les colonies, pour protéger les citoyens ; nulle troupe n'a observé une discipline aussi rigoureuse, et ne s'est montrée avec plus de valeur devant l'ennemi.*

*Une réquisition de citoyens, depuis 16 jusqu'à 30 ans, a été faite ; les cultivateurs en ont été exceptés.*

*Toutes personnes employées par la République à un service quelconque ont toujours été exactement payées.*

*Des fortifications ont été faites, d'autres réédifiées et entretenues. La ville du Port de la Liberté, presque entièrement détruite par un bombardement de quatre mois, a été réparée en entier ; des ateliers publics sont attachés à confectionner et à faire les chemins ; des bibliothèques nationales établies au Port de la Liberté et à la Basse-Terre ; dans ce premier lieu, un cabinet de physique y est attaché. Des monuments ont été élevés en l'honneur des défenseurs de la patrie, morts à la conquête de la colonie. Des projets d'embellissement et de salubrité nous occupent en ce moment ; déjà les ingénieurs ont fait le plan pour joindre, par un pont, la Guadeloupe à la Grand-Terre, et procurer, par ce moyen, l'eau au Port de la Liberté, ce qui sera exécuté.*

*L'agriculture est au même période qu'elle étoit il y a trois ans ; point d'oisifs, point de vagabonds. Les billards, les tripots, les lieux de prostitution et de rassemblement ont été fermés par nos arrêtés. Les autorités constituées et les citoyens ont parfaitement senti, en nous secondant de tous leurs moyens, que de là dépendoit le bonheur et la tranquillité dont ils étoient privés depuis cinq ans.*

*Quant à nos succès, tant sur terre que sur mer, nous ne vous en parlerons pas, la renommée vous en a instruit. La postérité jugera les hommes, qui, avec peu de forces, abandonnés à leurs propres moyens, ont surmonté tant d'obstacles, vaincu des armées, fait autant de prises sur mer, et ont su rendre nulles des forces navales aussi considérables que celles de nos ennemis.*

*Citoyens, l'instant n'est pas éloigné où la justice nationale, qui a pu se trouver suspendue par une grande révolution en Europe, distinguera ceux qui ont mis le poignard dans les mains des colons pour s'entr'égorger, d'avec ceux qui le leur ont arraché, y ont substitué la branche d'olivier, et en ont fait une famille de frères.*

*Elle distinguera ces hommes qui ont dévasté les colonies*

*pour servir les passions et les intérêts de la royauté qui les soudoyoit, d'avec des hommes purs, guidés par l'amour du bien, qui ont conquis et conservé les îles du vent à la République, y ont fait fleurir l'agriculture, le commerce, et ont préservé leur concitoyens d'une commotion, qui, en excitant les vengeances particulières (lors de la publication du décret du 16 pluviôse) devoit faire de la Guadeloupe comme de Saint-Dominique, le théâtre du carnage, de l'incendie et de la dévastation.*

*Elle distinguera ces dictateurs insolens, faisant marcher devant eux des hordes de licteurs toujours prêts à exécuter les actes de leur tyrannie, entourés de valets, de flatteurs et d'espions, d'avec ces hommes simples, investis de la confiance publique, à qui il n'a fallu parler qu'au nom de la loi pour être obéi, ne s'isolant jamais, vivant au sein de leurs concitoyens, dont la manière d'exister n'a différé de la leur qu'en se plaçant au poste d'honneur dans les dangers, et par les peines et les soins qu'ils se donnent pour les faire jouir de la tranquillité et de la plus grande somme de bonheur possible.*

*Quels que soient la malveillance et les motifs qui ont fait agir les agens aux Etats-Unis de l'Amérique, fermes à notre poste, nous combattrons avec la même ardeur et le même zèle les ennemis de notre pays ; nous ferons triompher la République. C'est à vous, citoyens colons, qui n'avez point porté les armes contre elle, qui n'avez occupé aucune place sous le gouvernement britannique, qui n'avez pas fui à notre approche, après avoir resté avec les Anglais, et avoir prêté un serment criminel ; c'est à vous, qui avez été persécutés par eux et les autres partis quelconques, à venir parmi vos concitoyens partager leur bonheur et consolider avec nous le plus bel ouvrage de la Révolution.*

Au Port de la Liberté, 25 fructidor, 3<sup>e</sup> année républicaine.

Signé VICTOR HUGUES et LEBAS.

